

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
(EXTRAIT)  
**n° 2022-29**  
**de la commune de FÉRICY**

<u>NOMBRES DE MEMBRES</u>		
Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
15	12	10

DATE DE LA CONVOCATION  
14/10/2022

Séance du Vendredi 21 octobre 2022, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un octobre à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents:

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HAMEON Yoann,

Absente excusée :

ROCHER Catherine qui a donné pouvoir à Cécile DJORDJEVIC  
DESHAMS-FONTAINE Corentin qui a donné pouvoir à Hervé DESPOTS

Absente :

MENET Sophie

ALLEYRAT Paul est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Travaux concernant le réseau d'éclairage public programme 2022 rue de Ferland, route de Boissy, route de Fontainebleau, route de la Plaine, rue Henri Mouton, La Fosse Baudot, rue de la Fontaine, chemin des Orangies**

**Considérant** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

**Considérant** que la commune de Féricy est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public rue de Ferland, route de Boissy, route de Fontainebleau, route de la Plaine, rue Henri Mouton, La Fosse Baudot, rue de la Fontaine, chemin des Orangies

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 57 826 € HT soit 69 393 € TTC

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

- **DEMANDE AU SDESM** de lancer les études et les travaux de rénovation des lampadaires pour une meilleure performance économique sur le réseau d'éclairage public des rues suivantes : rue de Ferland, route de Boissy, route de Fontainebleau, route de la Plaine, rue Henri Mouton, La Fosse Baudot, rue de la Fontaine, chemin des Orangies
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE M. le Maire** à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

**Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de cet acte  
Transmis en Préfecture le 31 octobre 2022  
Publié le 31 octobre 2022**

Extrait certifié conforme  
à Féricy, le 24 octobre 2022  
Le Maire,  
Jean-Luc GERMAIN

